

# Étudiant.es associé.es

## Étudiant.es associé.es

La personne inscrite au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat en sexologie peut obtenir le statut d'étudiant associé. Ce statut existe dans plusieurs ordres et a été créé pour permettre aux étudiant.es de se familiariser avec les affaires de l'Ordre.

Le statut d'étudiant.e associé.e ne confère pas le statut de membre de l'Ordre et ne permet pas de porter le titre de sexologue.

Ce statut est valide pour une période d'un an débutant le 1er septembre et se terminant le 31 août de l'année suivante.

### Avantages professionnels

Les étudiant.es associé.es ont de nombreux avantages, notamment :

- Entrée graduelle dans la profession;
- Établissement d'un réseau de contacts professionnels;
- Accès à certaines activités de l'OPSQ;
- Réception des publications de l'OPSQ;
- Source d'information privilégiée sur tous les aspects entourant la profession;
- Accès privilégié à la section « membres » du site Web de l'OPSQ.

### Comment devenir étudiant.e associé.e?

Vous devez compléter le [formulaire de demande de statut d'étudiant.e associé.e](#) en version papier et acheminer à l'OPSQ, par la poste, vos pièces justificatives ainsi que le paiement des frais applicables à votre demande. Les personnes

désirant payer par crédit doivent contacter l'Ordre au 438-386-6777 poste 221.

Veillez noter que l'analyse de votre dossier ne débutera que sur réception de ces pièces et de votre paiement.